



**ARGENTINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION  
DE MARCHANDISES**

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL  
PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

*Corrigendum\**

À la page 4, titre III, le point 5) doit se lire comme suit:

- 5) incorporer des éléments nationaux dans les produits fabriqués dans le pays.
- 

---

\* En français seulement.